

DECISION
du Comité de Ministres Benelux
portant nomination d'un juge suppléant à la Cour de Justice Benelux

M (2026) 2

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 à 3, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié en dernier lieu par le Protocole signé à Luxembourg le 15 octobre 2012,

Considérant que le Comité de Ministres Benelux a donné acte le 15 décembre 2025 de la communication de la démission de madame Kristin Vandenberghe, avec effet à partir du 1^{er} août 2026, de ses fonctions de juge suppléant à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition de la ministre belge de la Justice,

A pris la présente décision :

Article 1^{er}

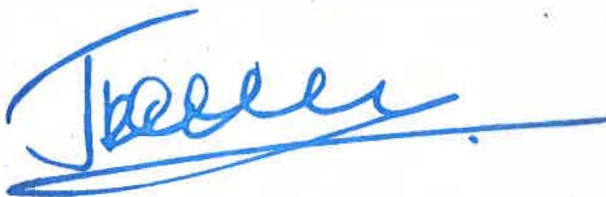
Monsieur Pierre Thiriar, conseiller à la cour d'appel d'Anvers, est nommé juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le 1^{er} août 2026.

Fait à *Breda*, le *3. Mai 2026*.

Le Président du Comité de Ministres Benelux,



T.B.W. BERENDSEN